



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux

Question écrite n° 17007

Texte de la question

M. Pierre Pascallon attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'élevage des chevaux lourds, principalement en zone de montagne. Depuis quelque temps on parle de la création d'une « prime à la jument allaitante ». Il lui demande alors de lui indiquer l'avancée de ce dossier et quelle est la position de la commission européenne à ce sujet.

Texte de la réponse

La France étant le seul pays concerné par la production et la consommation de viande chevaline, toute négociation sur ce dossier se révèle difficile. Les pouvoirs publics ont pris acte de la demande des organisations professionnelles agricoles relative à la création d'une prime à la jument allaitante. Cette question a fait l'objet d'une proposition française à deux reprises au niveau du conseil des ministres à l'occasion de la négociation annuelle sur la fixation des prix agricoles, mais l'accord de nos partenaires européens n'a pas été obtenu sur ce dossier. Cependant la production chevaline française bénéficie d'un soutien non négligeable au niveau de l'élevage. Les crédits consacrés au cheval lourd par le service des haras du ministère de l'agriculture et de la pêche varient selon l'année considérée car ils dépendent des recettes dégagées par le pari mutuel. Pour 1995, ils seront d'un montant de 12,5 millions de francs environ. L'Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviiculture (Ofival) dispose d'une enveloppe annuelle de 4,5 millions de francs pour des actions qui ont pour objet le renforcement de l'organisation technique et économique des producteurs et prennent la forme de conventions établies entre l'État et des maîtres d'œuvre régionaux dans le cadre des contrats de plan et pour des aides à la commercialisation de poulains et de laitons. Enfin, certaines races de chevaux lourds sont éligibles à la prime aux races menacées dont la mise en œuvre au niveau de l'Union européenne est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17007

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1994, page 3722

Réponse publiée le : 27 février 1995, page 1090